



# Déclaration d'intérêts<sup>1</sup>

Pour postuler à la fonction d'administrateur de l'AFNIC  
**tous les candidats doivent avoir 6 mois d'adhésion minimum**  
**et sont tenus de remplir la présente déclaration**

Je, soussigné(e), .....,

agissant en qualité de <sup>2</sup> : .....

représentant de la personne morale .....

.....

représentant du membre fondateur .....

.....

personne physique

Déclare par la présente accepter de siéger au sein du conseil d'administration de l'Afnic et respecter ses textes fondateurs.

Déclare m'engager à m'acquitter de mes responsabilités en toute honnêteté, en toute équité et dans les délais requis par les règles.

En application du règlement intérieur de l'Afnic, et notamment du code d'éthique et de déontologie qui lui est annexé, je déclare : renoncer par avance à participer à toute délibération ou décision du conseil d'administration qui pourrait être affectée par un lien, direct ou indirect, de la personne morale que je représente ou du groupe auquel elle appartient ou de moi-même, en ce compris mes intérêts familiaux c'est-à-dire ceux de mes conjoint et enfants, avec des entités ayant des intérêts ou activités concurrents à ceux de l'Afnic, et pour autant que la nature de ce lien soit telle qu'il est nécessaire de le divulguer.

A titre d'illustration, les situations suivantes relèvent d'un conflit d'intérêts nécessitant une information du conseil d'administration et le cas échéant un retrait des délibérations qui pourraient avoir un lien avec ces intérêts :

---

<sup>1</sup> On entend ici par intérêt tout revenu tiré d'une activité, actions ou parts de société, titre de propriété intellectuelle ou mandat détenu dans la gouvernance d'une personne morale.

N'entrent pas dans le champ de cette déclaration :

- Les intérêts des administrateurs sans lien avec l'activité de l'Afnic
- Les intérêts passés

Toute altération de la vérité de nature à causer un préjudice à l'association est visée à l'article 441-1 du Code pénal

<sup>2</sup> Cocher la case correspondante



- L'administrateur, ou ses conjoint et enfants sont en lien direct ou indirect avec une société concurrente de l'Afnic, ou commercialisent des produits concurrents à ceux de l'Afnic. Ceci ne s'applique pas à l'activité de distribution de noms de domaines par les bureaux d'enregistrement accrédités par l'Afnic.
- L'Administrateur, ou ses conjoint et enfants ont des relations commerciales contractuelles (sauf si le contrat est un contrat type de l'Afnic)
- L'administrateur, ou ses conjoint et enfants ont une relation ou un lien avec une société ayant une relation de client (or relation registre bureau d'enregistrement) ou de fournisseur de l'Afnic
- L'administrateur, ou ses conjoint et enfants ont directement, ou à travers une personne morale, un rôle de prescripteur dans un appel d'offres lancé par l'Afnic, ou auquel l'Afnic participe
- L'administrateur, ou ses conjoint et enfants ont un rôle, directement ou à travers une société de conseil auprès d'un concurrent, client ou fournisseur
- L'administrateur, ou ses conjoint et enfants sont en contentieux avec l'Afnic



Dans un souci de transparence, je porte à la connaissance du public l'existence de liens directs ou indirects entre la mission de l'Afnic et mes intérêts<sup>3</sup> privés ou professionnels :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

La personne morale que vous représentez ou vous-même à titre personnel avez-vous été condamné pour des faits susceptibles de porter préjudice à l'Afnic en termes d'image dans les trois dernières années ?

non

oui ; lesquels :

.....  
.....  
.....

Autres (tout élément d'information que vous souhaitez porter à la connaissance de l'Afnic)<sup>4</sup>

.....  
.....  
.....

Dans l'hypothèse de la survenance d'un conflit d'intérêts au cours de mon mandat, je m'engage à en informer dans les meilleurs délais le conseil d'administration en procédant à la mise à jour de la présente déclaration de conflits d'intérêts.

Fait à ....., le .....

Signature :

<sup>3</sup> On entend ici par intérêt tout revenu tiré d'une activité, actions ou parts de société, titre de propriété intellectuelle ou mandat détenu dans la gouvernance d'une personne morale.

N'entrent pas dans le champ de cette déclaration :

- Les intérêts des administrateurs sans lien avec l'activité de l'Afnic
- Les intérêts passés

<sup>4</sup> Toute information marquée confidentielle dans cette partie sera retirée de cette présente déclaration avant publication